

CESSION D'UNE IMMOBILISATION EN M21, M22 EPRD ET M31

En M21, M22 EPRD et en M31 deux pièces comptables doivent être émises :

- Un titre ordinaire : Cession du bien à un tiers
- Un mandat d'ordre semi budgétaire : sortie du bien de l'actif

A. Cession

Titre ordinaire

theiguesrôntCo	TRIPLET			Nature	CodProd Loc	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	01	18	775	103	Ne pas renseigner	Ne pas renseigner	Ex : 01/01 p. physique ou 50/03 société
XéméliosContrôles	MREC41			MREC23 et 27	MREC 03			MTIE01, 03, 04 et 10

Point d'attention : La balise IdActif est à valoriser avec le numéro d'inventaire.

B. Sortie du bien de l'actif

Mandat d'ordre semi budgétaire

theiguesrôntCo	TRIPLET			Nature	Mode de règlement	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	04	03	675	08	Ne pas renseigner	Ne pas renseigner	Collectivité (ex : 27/09 EPS) ou 20/07 trésorerie
XéméliosContrôles	MDEP02			MDEP07, 43, 44 et 46	MDEP29 et 30			MTIE01, 03, 04 et 10



**MISSION DE DEPLOIEMENT DE LA
DEMATERIALISATION**

**V2
17/01/2019**

Fiches métier Cession d'une immobilisation en M21, M22 EPRD et M31

Points d'attention : Pas de DGP sur un mandat d'ordre

Remarque : Ce schéma s'applique pour les BC M22 de type EPRD en revanche il ne s'applique pas pour les M22 « budget prévisionnel ». Pour ces derniers se reporter à la fiche « Cession d'une immobilisation hors M21, M22 EPRD et M31 »